



APEU	Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités
A.Psy.EN	Association des Psychologues et de psychologie dans l'Éducation nationale
AFFPEN	Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale
FFPP	Fédération Française des psychologues et de Psychologie
SFP	Société Française de Psychologie
SE-UNSA	Syndicat des Enseignants - UNSA
SGEN-CFDT	Syndicat Général de l'Éducation nationale-CFDT
SNES-FSU	Syndicat National des Enseignements du Second Degré - FSU
SNP	Syndicat National des Psychologues
SNUipp-FSU	Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Écoles et PEGC-FSU

**Compte rendu de l'audience « G10 »
avec la DGRH
Ministère de l'Éducation nationale,
Le 18 11 2020**

Pour la Direction Générale des Ressources Humaines :

Madame Dubo : Directrice-adjointe, Valérie Saigne : Sous-directrice B1 affaires statutaires et réglementaires, Marc Estournet : Adjoint, Cécile Bourrier : carrières.

Pour le « G10 » :

SNES-FSU : Géraldine Duriez, Catherine Remermier, SNUipp-FSU : Natacha Delahaye, ApsyEN : Sylvie Amici, AFFPEN : Laurent Chazelas, SNP : Annie Combet, FFPP et APEU : Benoît Schneider, SE-UNSA : Sophie Giaretti, Nathalie Eudes, SFP : René Clarisse, SGEN- CFDT : Fabienne Testa

Propos introductif :

Après les remerciements d'usage, nous avons rappelé les nombreuses demandes déjà adressées au MEN, concernant les difficultés rencontrées par les psychologues de l'Éducation Nationale.

Parmi ces demandes, figurent celle qui a été envoyée à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports le 17 mars 2020, puis celle du 9 octobre dernier adressée à la DGRH. Viennent s'y ajouter les demandes de l'année précédente pour lesquelles notre groupe n'a, là aussi, reçu aucune réponse. Il y a donc quelques craintes que ce dossier des Psychologues de l'Éducation Nationale ne soit laissé à l'abandon.

Il reste pourtant nombre de questions posées qui appellent des réponses précises.

- La question des recrutements, la gestion et la politique des postes.
- La question du suivi de la formation initiale et de la formation continue.

Le G10 a tenu à souligner le ressenti d'amertume chez les PsyEN. En effet, dès la première période de confinement les PsyEN ont travaillé sans relâche et sans compter pour maintenir les liens avec les élèves, les familles, les équipes. Ils ont pourtant le sentiment d'avoir été totalement oubliés et ont dû recourir à leurs propres matériels de communication (téléphone, et souvent ordinateurs)

Alors que les conséquences psychologiques de la crise sont aujourd'hui largement documentées dans de nombreuses recherches, il semble essentiel de souligner que leur rôle en première ligne auprès de tous les publics, de toutes les personnes fragiles doit être reconnu et soutenu. Plus que jamais, nous souhaitons rappeler que les Psychologues de l'Éducation Nationale ont des missions qu'ils veulent pouvoir exercer pleinement. Or, la situation des recrutements et des postes laissés vacants sur le terrain en particulier porte préjudice à cette nécessité.

1. Recrutements

- La baisse des recrutements depuis 2017 est très inquiétante : Nous sommes passés de 330 postes mis aux concours à seulement 200 en 2019
- Nous avons rappelé que dans les autres pays européens, le ratio était d'un.e psychologue pour 800 élèves. Il faudrait doubler le nombre de PsyEN pour y parvenir si l'on compte l'ensemble des effectifs du premier degré (pré-élémentaire et élémentaire) et le second degré 12 328 483 élèves. Il faudrait 15 500 postes sans compter les effectifs de l'enseignement supérieur.
- Le contexte sanitaire et social est très préoccupant. On ne peut pas faire comme si les menaces diverses qui font irruption dans l'actualité s'arrêtaient à la porte de l'École. Les PsyEN avaient déjà alerté pendant et après le premier confinement sur la recrudescence des troubles anxieux qui entraînent des phobies scolaires, les

phénomènes de retrait social, les troubles du comportement, le décrochage accentués à la période de l'adolescence.

- Chaque année, les enfants inclus en milieu ordinaire sont plus nombreux dans le premier et le second degré (le Ministre de l'Education Nationale l'a d'ailleurs récemment rappelé). Ceci implique pour les PsyEN davantage de bilans, de réunions d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), de réunions d'équipe éducative (REE). Si la charge de travail augmente, les moyens humains n'augmentent pas. S'ajoutent les bilans pour les orientations SEGPA, les plans d'accompagnement personnalisé (PAP)... Il reste alors peu de temps aux psy EN pour assurer leurs autres missions telles que le suivi et l'accompagnement des enfants en souffrance (en lien avec des difficultés scolaires, des problématiques psycho-affectives), la guidance parentale...
- Pour le second degré :
Nous voulions attirer particulièrement l'attention de la DGRH sur la situation du second degré qui a subi une diminution drastique du nombre de postes mis aux concours. On est passé de 187 à 75. Les collègues l'interprètent comme une quasi mise en extinction. Il faut tirer les enseignements de la période. Les effectifs de collèges augmentent, le nombre d'élèves en situation de handicap en classe ordinaire est passé de 2111 à 4870 de 2001 à 2019. Les effectifs ULIS dans le second degré ont augmenté de 15800 élèves en 5 ans. Ce sont des élèves qui se répartissent sur tous les niveaux, et ont besoin encore plus que d'autres d'accompagnement pour leur projet d'orientation. Les PsyEN EDO sont beaucoup sollicités dans les établissements en soutien des élèves mais aussi des équipes enseignantes. Il n'est pas possible de continuer sur la pente de l'assèchement de la spécialité EDO. Nous demandons pour les deux spécialités un plan de recrutement ambitieux pour que les PsyEN puissent effectivement exercer toutes leurs missions
- Pour le 1^{er} degré :
Une grosse partie du travail est consacrée aux enfants en situation de handicap et il ne reste pas de temps pour les autres missions. Un PsyEN EDA a en charge 1600 élèves en moyenne. Les départs en retraite ne sont pas compensés. Il faut faire baisser les secteurs d'intervention. Les demandes d'aide émanant des écoles, des familles, de la MDPH et des partenaires extérieurs sont de plus en plus nombreuses et les psy EN EDA n'arrivent plus à y faire face. Une grande partie du travail est consacré aux enfants en situation de handicap. Dans l'ensemble des académies, les EDA évoquent une surcharge de travail entraînant un mal-être généralisé et une perte de sens du travail de psychologue. Il faudrait une hausse substantielle du nombre de places au concours de recrutement des psy EN afin de compenser les départs à la retraite et de diminuer les secteurs d'intervention des EDA.

Réponses de Madame DUBO :

- **Remerciements pour ces éléments de contexte qui illustrent bien le rôle des PsyEN et les difficultés surtout avec les adolescents. Les éléments donnés sont précieux.**
- **Un plan pluriannuel n'est pas à l'ordre du jour sous ce quinquennat comme on a pu l'évoquer sous le quinquennat précédent. On procède par autorisation budgétaire annuelle. Mme DUBO convient que cela enlève de la visibilité pour les personnels et pour les futurs candidats.**
- **Le ratio d'un PsyEN pour 800 au niveau européen est à regarder notamment du point de vue des missions exercées.**
- **La DGRH avait bien vu tous ces éléments, qui ont été transmis. Le dossier est à l'arbitrage. Les propositions pour le prochain budget ne seront pas à la hauteur de ce que le G10 attend mais la DGRH est consciente qu'il faut arrêter la logique de diminution des effectifs, notamment de PsyEN EDO mais le contexte global est ce qu'il est. Mme Dubo s'engage à faire remonter au politique les éléments précis que nous avons communiqués.**
- **Notre interlocutrice réaffirme que le MEN n'est pas dans une logique de suppression du corps. Il faut voir le démarrage de quelque chose qui doit se poursuivre.**

Nous lui précisons que nous attendons quelque chose de significatif. On ne peut pas se satisfaire d'une dizaine de postes de plus. Nous en avons besoin sur le terrain. Nous serons vigilants aux annonces attendues pour la fin novembre.¹

2. Contractuel.le.s

A défaut de création suffisante de postes aux concours de psy EN, un grand nombre de postes de psychologues EN restent vacants et l'embauche de psychologues contractuel.le.s permet temporairement de pallier ce manque. Toutefois le traitement de ces embauches est très variable, selon les rectorats et entre les deux spécialités :

- Pour le 1er degré :

Certains rectorats ont mis en place un protocole pour le recrutement avec un administratif qui coordonne : appel à candidatures sur le site du rectorat, vérification du numéro ADELI, entretien d'embauche avec présence d'un psychologue. D'autres n'affichent pas l'annonce de recrutement de psychologues EDA en tant que telle. Il faut passer par la rubrique enseignant, puis second degré, puis « COPSY » ! Alors que le corps unique de psychologues avec les deux spécialités, EDA / EDO existe depuis le 1^{er} septembre 2017 ! Certaines annonces paraissent sur pôle emploi mais différemment selon les spécialités : pour les EDO : psychologues de l'Education nationale, pour les EDA : psychologues scolaires 1^{er} degré.

S'agissant des postes vacants sur le terrain, au niveau départemental, certains DASEN refusent que des contractuel.le.s soient recruté.e.s dans le 1^{er} degré alors que des psychologues sont candidat.e.s, prétextant que l'enveloppe budgétaire allouée aux contractuel.le.s enseignant.e.s est déjà dépensée et qu'il n'y a pas d'enveloppe spécifique pour les psychologues EDA, oubliant que les psychologues détachés ou intégrés, appartiennent au corps unique de psychologues. Les postes restent donc vacants et le service ne peut être rendu aux élèves, aux familles, aux équipes éducatives et à l'accompagnement des enseignants. Le risque d'un burnout existe pour les psychologues sommés par leur hiérarchie d'intervenir sur les secteurs non pourvus.

Nous demandons qu'une équité de traitement de l'embauche des contractuels soit mise en place au niveau des rectorats, avec une enveloppe budgétaire spécifique pour les psychologues, en établissant la même démarche pour l'ensemble des psychologues EDA / EDO. Nous rappelons la nécessité que toutes les DSDEN soient informées de cette démarche, afin d'éviter le biais dit de « personne dépendante » selon l'interlocuteur rencontré.

- Pour le 2nd degré :

Concernant les PsyEN EDO, bien que la procédure soit rodée à la différence du premier degré il nous remonte que les rectorats ont beaucoup tergiversé pour couvrir les postes vacants et qu'il a fallu dans

¹ Nota : En regard de ces déclarations nombre de postes au concours publiés début decembre 2020 , on compte au total seulement 10 postes de plus au concours
EDA externe 2020 = 105/ 2021 =110, EDO externe 2020=55/ 2021=60
EDA interne 2020= 20/2021=20, EDO interne 2020= 20/ 2021= 20

plusieurs académies la mobilisation des collègues des parents et des enseignants pour que les postes soient couverts.

Aujourd'hui, on compte entre 25 et 30% de contractuels chez les PsyEN EDO.

- Nous insistons sur la nécessité que les services de gestion s'assurent de la possession des titres nécessaires par les personnels contractuels pour l'exercice de la profession de psychologue : il semble en effet que, concernant le recrutement de PsyEN EDA contractuel.le.s, cette vérification ne soit pas systématiquement assurée. La loi du 25 Juillet 1985 est très explicite sur ce point et cette absence de contrôle expose à un exercice illégal de la profession.

Réponses de F. DUBO :

La DGRH nous a communiqué les chiffres DGRH sur le nombre de personnes employées

	PsyEN EDA	PsyEN EDO (Inclus fonction DCIO)	Total
Titulaires	4011	4635	8646
Dont Contractuels	397	1120	1617

Attention : le nombre de postes (etp) est inférieur au nombre de personnes employées

Et de nombreux compléments de temps partiels et postes vacants ne sont pas comptabilisés.

- **La directrice adjointe propose d'insister auprès des services déconcentrés pour la mise en place d'une procédure. Il y a de nouvelles règles sur la publication des postes. La DGRH peut faire un focus sur les PsyEN EDA. Les PsyEN sont un corps du second degré mais avec des crédits du premier degré pour les EDA. Il nous faut rappeler la budgétisation aux rectorats et aux DSDEN.**
- **Il faut rappeler les règles du jeu aux services déconcentrés. Vous êtes une profession réglementée.**
- **Suite à une intervention F Dubo précise que la DGRH parle du nombre de personnes et la DEGESCO du nombre d'emplois temps plein, ce qui explique le différentiel avec les chiffres présentés au CTM. C'est la DGRH qui fournit les modèles de contrat mais les rectorats peuvent modifier les termes génériques et remplacer le terme *enseignant* par *psychologue de l'EN*.**

3. Formation Initiale

Liste complémentaire : Le G10 a demandé quel était l'état des lieux dans les centres de formation, notamment sur le recours à la liste supplémentaire pour laquelle nous avons eu en septembre des réponses négatives.

Nombre de recours ? état des démissions ou abandons ?

Réponse de la DGRH : il a été fait appel à la liste complémentaire.

PsyEN EDA	2 démissions ou radiations	2 recrutés qui ont commencé
PsyEN EDO	4 démissions ou radiations	Recrutement de 4 inscrits sur LC mais un a démissionné

Les lieux de Stages : Lors des discussions avec le cabinet du Ministre, avait été inscrit dans les fiches de relevé de conclusion que les stagiaires pourraient « effectuer leur **stage dans des académies limitrophes** de celles dans laquelle se situe l'INSPE et le Centre de formation », voire « le cas échéant et avec leur accord être affectés dans une autre académie » (fiche N° 4 du GT Métier N° 14). Certains centres de formation prennent en compte ces recommandations, tandis que d'autres s'en tiennent strictement à l'affectation dans l'Académie du Centre de formation et de l'INSPE. Pourtant contrairement aux enseignants, les PsyEN ne sont pas nommés en responsabilité dans une école ou un CIO. Cette situation génère des différences de traitement entre les stagiaires, préjudiciables à la bonne réussite de leur stage pour ceux qui sont très éloignés de leur domicile, mais parfois également du lieu de résidence qu'ils ont du prendre pour effectuer leur formation. Ces stagiaires sont ainsi doublement pénalisés.

Réponse : La DGRH était intervenue lors du précédent recrutement pour préciser cette possibilité. Elle ne l'a pas fait cette année. Un point sera fait avec les académies pour leur rappeler les termes de la note de service. Elargissement aux académies limitrophes mais pas au-delà.

Les tuteurs de stage : La désignation des tuteurs semble s'opérer dans la plus grande opacité, particulièrement dans le 1er degré. En effet, le volontariat des tuteurs n'est pas systématiquement pris en compte. On a pu voir ainsi des stagiaires « imposés » à des PsyEN qui ne le souhaitent, pas tandis que des volontaires n'étaient pas retenus. D'autre part étant donné qu'il n'y a que 7 académies lieux de centres de formation, il y a une inégalité d'accès à la classe exceptionnelle.

Réponses M Dubo :

- **Manifestement cet argument d'inégalités d'accès à la classe exceptionnelle est pris au sérieux par Madame Dubo.**
- **L'identification des tuteurs est un problème général. C'est un dossier qu'il faut ouvrir dans le cadre d'un groupe de travail. Valérie Saigne en sera chargée. Il faut aboutir à des critères sur les modalités de choix et d'engagement des tuteurs.**

Les aménagements de formation : Enfin il semble que l'aménagement de la formation, prévu à l'article 3 de l'arrêté du 23 août 2017, ne soit pas mis en œuvre pour les stagiaires ex-contractuel.le.s qui ne semble pas être le cas.

Réponse : Madame Dubo reconnaît que la DGRH n'a pas traité ce dossier.

4. Une formation continue commune dans les académies :

La formation continue, qui pourrait être commune en partie pour les deux spécialités EDA/EDO, n'est pas systématiquement organisée comme telle dans les académies. Seules certaines d'entre elles opèrent un recensement des besoins des PsyEN EDA et EDO afin d'organiser le plan de formation.

Modalités et budgets de formation continue : Les modalités et les budgets indispensables à la mise en œuvre des passerelles entre les deux spécialités ne sont, à notre connaissance, toujours pas prévus. Ces carences produisent là encore de grandes disparités dans les possibilités d'accès au perfectionnement et de mobilité professionnelle, pourtant attendues de tous les personnels de l'EN. Selon les prévisions 2019-2022 du MEN 100% des personnels devraient être formés.

Rappel que malgré nos demandes récurrentes la circulaire de 2015 n'a pas été modifiée et les formateurs académiques chargés effectivement de formation n'ont pas d'accès à la certification de formateur académique, ce qui introduit des inégalités par rapport à l'accès à la classe exceptionnelle

- Pour le 1er degré

Avant la création du corps unique, les psychologues avaient très peu accès à une formation continue spécifique, voire aucune dans certains départements. La création du corps donnait de l'espoir. Hélas, il est à constater que cette formation continue reste toujours aussi pauvre voire toujours inexistante. Où sont les budgets de formation continue qui devraient leur être attribués ? N'y a-t-il pas une mission de formation de l'État ?

Réponse F Dubo :

- **La DGRH n'a pas de crédits. Jusqu'en 2018, elle n'avait pas à intervenir dans la FC. Aujourd'hui elle établit un schéma directeur. Le principe d'un conseil de la formation continue au niveau académique va être proposé. Il permettra de croiser les regards entre les départements et les académies. Il faut un regard qui s'intéresse à la globalité des PsyEN et des offres communes pourront être faites grâce à cette instance. La DGRH et la DGESCO réunissent deux fois par an sur le plan de formation, les structures académiques qui s'occupent de la formation et les DRH. C'est un levier intéressant pour avancer. Cette année nous ferons un focus sur les PsyEN.**
- **Madame Dubo a bien entendu la question des formateurs académiques et va faire remonter au cabinet.**